

Formulaire d'inscription dépôt commun

1. Données générales

Titulaire du dépôt 1

Pour toute ouverture de dépôts, il est **impératif** de remplir correctement le formulaire d'inscription dans son **intégralité** et d'apposer une signature manuscrite valable.

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu/pays de naissance
Nationalité (indiquer toutes les nationalités)	
Adresse	
NPA/localité	Pays
Téléphone	Portable
E-mail	Activité professionnelle
Relation bancaire pour retraits au nom du titulaire (nom, lieu)	
IBAN: CH	

Titulaire du dépôt 2

Pour toute ouverture de dépôts, il est **impératif** de remplir correctement le formulaire d'inscription dans son **intégralité** et d'apposer une signature manuscrite valable.

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu/pays de naissance
Nationalité (indiquer toutes les nationalités)	
Adresse	
NPA/localité	Pays
Téléphone	Portable
E-mail	Activité professionnelle
Relation bancaire pour retraits au nom du titulaire (nom, lieu)	
IBAN: CH	

Titulaire du dépôt 1

Titulaire du dépôt 2

Lieu, date	Lieu, date
------------	------------

Signature	Signature
-----------	-----------

Veuillez confirmer d'une coche (X) toutes les affirmations sur cette page et sur les suivantes si elles sont conformes à votre situation

2. Confirmations générales

Vous confirmez

- que vous avez lu et compris le prospectus avec règlement de placement intégré, les feuilles d'information de base (FIB), la fiche technique sur les principes de placement ainsi que les informations conformément à la LSFIn (tous les documents disponibles sur www.avadis.ch) et reconnaissez leur contenu comme étant juridiquement contraignant;
- que vous connaissez les risques d'un investissement en fonds de placement;
- que les décisions de placement (y c. la sélection de la stratégie et le volume des investissements) relève de votre responsabilité exclusive. Avadis ne propose expressément pas de conseil juridique, fiscal ou en placement et ne procède à aucun examen d'adéquation ou de convenance et se contente de mettre en œuvre les décisions de placement du client («execution only»);
- que toutes les indications faites sur ce formulaire d'inscription sont complètes et véridiques;**
- que vous avez lu et compris les conditions générales et reconnaissez leur contenu comme étant juridiquement contraignant.**

Titulaire du dépôt 1

Titulaire du dépôt 2

Lieu, date _____

Lieu, date _____

Signature _____

Signature _____

Titulaire du dépôt 1

Nom

Prénom

3. Conditions pour un dépôt commun

1. Les deux titulaires doivent être présents pour l'ouverture du dépôt commun.
2. Chaque titulaire peut disposer individuellement de la totalité des avoirs du dépôt et possède un droit de signature individuel.
3. Les titulaires du dépôt sont solidairement responsables.
4. Les procurations ne peuvent être accordées que par les deux titulaires en commun. Chaque titulaire peut toutefois révoquer individuellement la procuration.
5. En cas de décès de l'un des titulaires du dépôt, toutes les procurations s'éteignent.
6. En cas de décès de l'un des titulaires du dépôt, les droits et obligations du titulaire de dépôt décédé sont transmis à ses héritiers. Les héritiers (selon le certificat d'héritier) du titulaire de dépôt décédé et le titulaire de dépôt survivant ne peuvent alors disposer du dépôt plus que collectivement.
7. Les retraits non justifiés effectués après une séparation/ un divorce doivent, en cas de litige, être récupérés par les titulaires du dépôt par voie légale.
8. La dissolution du dépôt doit être effectuée en commun. Si un des titulaires du dépôt exige la dissolution du dépôt commun, les titulaires du dépôt ne peuvent alors disposer des actifs du dépôt plus que collectivement.
9. En cas de transmission d'ordres contradictoires de la part des titulaires du dépôt, les ordres ne sont exécutés que si les titulaires du dépôt se sont mis d'accord sur une solution commune, et si les ordres sont signés collectivement par les deux titulaires.

4. Confirmation relative au statut fiscal US

Afin de pouvoir garantir, conformément à l'accord FATCA entre la Suisse et les USA, que vos dépôts chez Avadis Vermögensbildung SICAV ne constituent pas des comptes américains dans le sens de la fiscalité US, **nous vous prions de cocher puis de confirmer les conditions suivantes par votre signature, pour autant qu'elles soient remplies.**

- Vous confirmez que vous n'avez pas la nationalité américaine.

Vous confirmez que vous n'êtes pas résident/e aux États-Unis au sens de la fiscalité US, parce que

- vous n'êtes pas en possession d'une carte verte américaine active.¹⁾
- vous ne satisfaites pas aux conditions du «Substantial Presence Test».²⁾
- vous n'êtes pas considéré/e à des fins fiscales comme une personne ayant un domicile aux États-Unis en raison de la remise d'une déclaration fiscale US commune avec votre conjoint qui est un citoyen américain ou un étranger ayant son domicile aux États-Unis.
- qu'il n'y a aucune autre raison justifiant une résidence aux États-Unis dans le sens de la fiscalité US.³⁾

Eu égard au respect des conditions précitées, vous confirmez en signant ce formulaire que vous n'êtes pas une «US Person» au sens de la fiscalité US.

Au cas où ces conditions ne s'appliqueraient pas sans exception dans votre cas, vous ne pouvez ni souscrire ni acquérir de parts d'Avadis Vermögensbildung SICAV.

¹⁾ À compter de l'activation, une carte verte américaine reste active aux fins de la fiscalité US [même si le titulaire a son domicile hors des États-Unis et même si la carte verte américaine a expiré] jusqu'à ce qu'elle soit: (1) restituée volontairement aux autorités de l'immigration américaines ou (2) juridiquement révoquée par les autorités de l'immigration américaines ou un tribunal fédéral américain.

²⁾ Vous êtes considéré/e comme une personne ayant un domicile aux États-Unis à des fins fiscales si vous remplissez les conditions du «Substantial Presence Test». Celles-ci sont remplies quand vous avez séjourné aux États-Unis au moins 31 jours durant l'année en cours et 183 jours au cours des trois dernières années (c.-à-d. durant l'année en cours et les deux années précédentes). Vous trouverez des indications plus précises sur le calcul de la durée de séjour sur le site Internet suivant de l'Internal Revenue Service (IRS): <http://www.irs.gov/taxtopics/tc851.html>

³⁾ La propriété d'un bien immobilier aux États-Unis ou des participations dans ou des créances envers des entreprises américaines, par exemple une société de personnes américaine, ne justifie pas en eux-mêmes une résidence aux États-Unis.

Titulaire du dépôt 1

Nom _____

Prénom _____

5. Confirmation concernant l'assujettissement fiscal en Suisse

- Vous payez vos impôts en Suisse du fait de votre domicile exclusif ou de votre lieu de résidence.
- L'adresse indiquée sous chiffre 1 correspond au domicile fiscal.

6. Confirmation de la conformité fiscale

- Vous confirmez que les actifs investis dans Avadis Vermögensbildung SICAV et les revenus et plus-values ainsi obtenus ont été dûment déclarés aux autorités (fiscales) compétentes et continueront de l'être et que vous respectez les prescriptions (fiscales) déterminantes.

7. Confirmation de la qualité d'ayant droit économique

- Vous confirmez que vous et/ou le deuxième titulaire du dépôt êtes l'unique/s ayant/s droit économique des actifs et revenus liés à cette inscription.

8. Modification de la situation

Vous vous engagez à informer spontanément Avadis dans les 30 jours de tout changement concernant les informations communiquées dans ce formulaire, notamment en cas de changement de votre statut concernant l'assujettissement fiscal à l'étranger ou de changement d'adresse. Si le changement de situation a pour conséquence que les conditions évoquées, notamment en ce qui concerne le statut fiscal et la qualité d'ayant droit économique, ne sont plus remplies sans exception, vous consentez en signant ce formulaire à ce qu'Avadis Vermögensbildung SICAV rachète obligatoirement les parts dans **un délai de 90 jours**.

Des frais peuvent vous être facturés pour la recherche d'adresse ainsi que pour les recherches visant à éviter les cas de déshérence.

Veillez contrôler si vous avez confirmé d'une coche toutes les affirmations conformes à votre situation (X)

Lieu, date _____

Signature _____

Titulaire du dépôt 2

Nom _____

Prénom _____

3. Conditions pour un dépôt commun

1. Les deux titulaires doivent être présents pour l'ouverture du dépôt commun.
2. Chaque titulaire peut disposer individuellement de la totalité des avoirs du dépôt et possède un droit de signature individuel.
3. Les titulaires du dépôt sont solidairement responsables.
4. Les procurations ne peuvent être accordées que par les deux titulaires en commun. Chaque titulaire peut toutefois révoquer individuellement la procuration.
5. En cas de décès de l'un des titulaires du dépôt, toutes les procurations s'éteignent.
6. En cas de décès de l'un des titulaires du dépôt, les droits et obligations du titulaire de dépôt décédé sont transmis à ses héritiers. Les héritiers (selon le certificat d'héritier) du titulaire de dépôt décédé et le titulaire de dépôt survivant ne peuvent alors disposer du dépôt plus que collectivement.
7. Les retraits non justifiés effectués après une séparation/ un divorce doivent, en cas de litige, être récupérés par les titulaires du dépôt par voie légale.
8. La dissolution du dépôt doit être effectuée en commun. Si un des titulaires du dépôt exige la dissolution du dépôt commun, les titulaires du dépôt ne peuvent alors disposer des actifs du dépôt plus que collectivement.
9. En cas de transmission d'ordres contradictoires de la part des titulaires du dépôt, les ordres ne sont exécutés que si les titulaires du dépôt se sont mis d'accord sur une solution commune, et si les ordres sont signés collectivement par les deux titulaires.

4. Confirmation relative au statut fiscal US

Afin de pouvoir garantir, conformément à l'accord FATCA entre la Suisse et les USA, que vos dépôts chez Avadis Vermögensbildung SICAV ne constituent pas des comptes américains dans le sens de la fiscalité US, **nous vous prions de cocher puis de confirmer les conditions suivantes par votre signature, pour autant qu'elles soient remplies.**

- Vous confirmez que vous n'avez pas la nationalité américaine.

Vous confirmez que vous n'êtes pas résident/e aux États-Unis au sens de la fiscalité US, parce que

- vous n'êtes pas en possession d'une carte verte américaine active.¹⁾
- vous ne satisfaites pas aux conditions du «Substantial Presence Test».²⁾
- vous n'êtes pas considéré/e à des fins fiscales comme une personne ayant un domicile aux États-Unis en raison de la remise d'une déclaration fiscale US commune avec votre conjoint qui est un citoyen américain ou un étranger ayant son domicile aux États-Unis.
- qu'il n'y a aucune autre raison justifiant une résidence aux États-Unis dans le sens de la fiscalité US.³⁾

Eu égard au respect des conditions précitées, vous confirmez en signant ce formulaire que vous n'êtes pas une «US Person» au sens de la fiscalité US.

Au cas où ces conditions ne s'appliqueraient pas sans exception dans votre cas, vous ne pouvez ni souscrire ni acquérir de parts d'Avadis Vermögensbildung SICAV.

¹⁾ À compter de l'activation, une carte verte américaine reste active aux fins de la fiscalité US [même si le titulaire a son domicile hors des États-Unis et même si la carte verte américaine a expiré] jusqu'à ce qu'elle soit: (1) restituée volontairement aux autorités de l'immigration américaines ou (2) juridiquement révoquée par les autorités de l'immigration américaines ou un tribunal fédéral américain.

²⁾ Vous êtes considéré/e comme une personne ayant un domicile aux États-Unis à des fins fiscales si vous remplissez les conditions du «Substantial Presence Test». Celles-ci sont remplies quand vous avez séjourné aux États-Unis au moins 31 jours durant l'année en cours et 183 jours au cours des trois dernières années (c.-à-d. durant l'année en cours et les deux années précédentes). Vous trouverez des indications plus précises sur le calcul de la durée de séjour sur le site Internet suivant de l'Internal Revenue Service (IRS): <http://www.irs.gov/taxtopics/tc851.html>

³⁾ La propriété d'un bien immobilier aux États-Unis ou des participations dans ou des créances envers des entreprises américaines, par exemple une société de personnes américaine, ne justifie pas en eux-mêmes une résidence aux États-Unis.

Titulaire du dépôt 2

Nom _____

Prénom _____

5. Confirmation concernant l'assujettissement fiscal en Suisse

- Vous payez vos impôts en Suisse du fait de votre domicile exclusif ou de votre lieu de résidence.
- L'adresse indiquée sous chiffre 1 correspond au domicile fiscal.

6. Confirmation de la conformité fiscale

- Vous confirmez que les actifs investis dans Avadis Vermögensbildung SICAV et les revenus et plus-values ainsi obtenus ont été dûment déclarés aux autorités (fiscales) compétentes et continueront de l'être et que vous respectez les prescriptions (fiscales) déterminantes.

7. Confirmation de la qualité d'ayant droit économique

- Vous confirmez que vous et/ou le deuxième titulaire du dépôt êtes l'unique/s ayant/s droit économique des actifs et revenus liés à cette inscription.

8. Modification de la situation

Vous vous engagez à informer spontanément Avadis dans les 30 jours de tout changement concernant les informations communiquées dans ce formulaire, notamment en cas de changement de votre statut concernant l'assujettissement fiscal à l'étranger ou de changement d'adresse. Si le changement de situation a pour conséquence que les conditions évoquées, notamment en ce qui concerne le statut fiscal et la qualité d'ayant droit économique, ne sont plus remplies sans exception, vous consentez en signant ce formulaire à ce qu'Avadis Vermogensbildung SICAV rachète obligatoirement les parts **dans un délai de 90 jours.**

Des frais peuvent vous être facturés pour la recherche d'adresse ainsi que pour les recherches visant à éviter les cas de déshérence.

Veillez contrôler si vous avez confirmé d'une coche toutes les affirmations conformes à votre situation (X)

Lieu, date _____

Signature _____

Titulaire du dépôt 1

Nom _____

Prénom _____

Titulaire du dépôt 2

Nom _____

Prénom _____

8. Stratégie de placement souhaitée

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Stabilité (marché monétaire 100%/valeur 3283146) | <input type="checkbox"/> Croissance (actions 60%, obligations 40%/valeur 3283184) |
| <input type="checkbox"/> Obligations (obligations 100%/valeur 3283157) | <input type="checkbox"/> Agressif (actions 80%, obligations 20%/valeur 3283189) |
| <input type="checkbox"/> Défensif (actions 20%, obligations 80%/valeur 3283161) | <input type="checkbox"/> Actions (actions 100%/valeur 3283198) |
| <input type="checkbox"/> Équilibré (actions 40%, obligations 60%/valeur 3283175) | |

Titulaire du dépôt 1

Lieu, date _____

Signature _____

Titulaire du dépôt 2

Lieu, date _____

Signature _____

Une copie authentifiée d'une pièce d'identité valide (p. ex. passeport, carte d'identité, permis de conduire, permis de séjour) est obligatoirement requise pour l'inscription.

Les instances suivantes sont habilitées pour authentifier la pièce d'identité: CFF, poste, notaire, Avadis Prévoyance SA, le cas échéant votre banque ou votre administration communale/municipale (selon les règles cantonales).

9. Modèle de signature (veuillez signer à l'intérieur du champ)

Titulaire du dépôt 1

Titulaire du dépôt 2

Par quel biais avez-vous pris connaissance d'Avadis Capitalisation?

- Manifestation
 Internet
 Publicité
 Employeur
 Médias
 Collègues
 Autres

Fiche technique sur les principes de placement

Fonds de placement

Un fonds de placement permet d'investir dans de nombreux titres même avec de petits montants. Cette démarche permet de diversifier le risque de placement. Les fonds de placement sont considérés comme des fortunes spéciales. En cas de faillite de la direction du fonds ou de la banque dépositaire, ils sont isolés de la masse et bénéficient ainsi d'une protection en cas de faillite. Tous les fournisseurs de fonds sont soumis à la stricte surveillance de la FINMA, l'Autorité de surveillance des marchés financiers. La gestion de fortune est professionnelle et transparente.

Composition des fonds stratégiques

Actions (contenues dans les stratégies Actions, Agressif, Croissance, Équilibré, Défensif)

Tout actionnaire d'une société possède une partie du capital social. La valeur de l'action dépend directement des résultats de l'entreprise. On la mesure notamment à la valeur de l'entreprise et au potentiel de développement futur de celle-ci. Outre les risques d'entreprise, l'évolution globale du marché des actions ainsi que l'offre et la demande ont une incidence sur la valeur d'une action. Les actions impliquent plus de risques de fluctuation que les obligations, mais le potentiel de bénéfice est en revanche plus élevé.

Obligations (contenues dans les stratégies Obligations, Défensif, Équilibré, Croissance, Agressif)

Une entreprise ou un État ayant besoin de capitaux peuvent les emprunter sur le marché financier. En contrepartie, le débiteur verse au créancier un intérêt annuel pour la durée de l'emprunt. À l'échéance de l'emprunt, le montant de l'investissement est remboursé. Le taux d'intérêt et le remboursement dépendent fortement de la capacité de paiement du débiteur. La capacité de paiement (solvabilité) est évaluée et classée par catégories par des agences de notation. Outre la solvabilité, le niveau général des taux d'intérêt, la durée ainsi que l'offre et la demande jouent un rôle important dans la formation du prix d'une obligation. En cas de vente d'une obligation avant l'échéance, l'investisseur n'obtient pas le montant initialement investi mais la valeur actuelle de marché du titre. Les obligations sont donc également exposées à des fluctuations de valeur. Les baisses de taux d'intérêt font grimper les prix des obligations (rendements en hausse pour les fonds obligataires) alors que les hausses des taux d'intérêt les font diminuer (rendements en baisse pour les fonds obligataires). En principe, les obligations impliquent moins de risques de fluctuation que les actions, mais leur potentiel de bénéfice est également plus faible.

Placements à terme fixe (contenus dans la stratégie Stabilité)

Il s'agit de titres de créance avec une échéance très courte (maximum 1 an). En raison de leur échéance courte, les placements à terme fixe impliquent un risque de défaillance inférieur à celui des obligations.

Risque/rendement

Le potentiel de gain, mais aussi le risque de perte, sont d'autant plus élevés que le risque est important. En principe, les actions impliquent plus de risque que les obligations. Le risque de fluctuation des obligations est plus important que celui des placements à terme fixe. La marge de fluctuation des rendements annuels constitue un point de repère important pour évaluer le risque. Les stratégies de placement impliquant un risque important ne devraient être choisies que si l'on est à même de supporter les fluctuations à court terme.

Choix d'une stratégie

Investir l'argent à long terme ou à court terme

Un horizon de placement à long terme permet en principe à l'investisseur de prendre plus de risques. Un horizon de placement à court terme plaide en faveur d'une stratégie impliquant moins de risques.

Perte supportable

Un investisseur doit s'attendre à des années d'évolution négative des rendements et pouvoir malgré tout dormir tranquille. Il ne devrait pas se laisser influencer par des rendements actuels mais toujours considérer également le potentiel de risque.